

**Recensement des écoles de formation, 1951.**—Le recensement du 1<sup>er</sup> juin a porté sur 15 écoles de formation pour garçons et 12 écoles pour filles situées dans 9 provinces; le recensement a compté un total de 2,390 élèves (1,713 garçons et 677 filles). L'âge des élèves à leur entrée variait de 4 à 18 ans, mais les enfants de moins de 7 ans s'y trouvaient par mesure de protection. L'âge le plus fréquent à l'entrée est de 14 ans chez les garçons et 15 ans chez les filles. Plus de 50 p. 100 des élèves avaient de 14 à 16 ans; seulement 2-8 p. 100 des garçons et 9-9 p. 100 des filles avaient 17 ans et plus.

La négligence des parents et le besoin de protection ont amené 5-1 p. 100 des garçons et 29-4 p. 100 des filles aux écoles de formation. Les autres y ont été envoyés par les tribunaux à cause de quelque délit. Plus de 75 p. 100 des garçons étaient coupables de vol, de cambriolage, d'entrée par effraction dans une maison ou un magasin et d'incorrigibilité. Plus de la moitié des délinquantes étaient des incorrigibles, mot qui comprend une foule de méfaits.

Si les enfants commencent habituellement l'école à l'âge de 6 ans (1<sup>re</sup> année), au moment de leur entrée dans les écoles de formation un garçon sur 5 et une fille sur 4 avaient la scolarité correspondante à leur âge. A leur entrée, 8-8 p. 100 des garçons étaient sans occupation; la plupart avaient laissé l'école entre les 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années; la majorité avaient 14 ou 15 ans. Près de la moitié des filles (48-9 p. 100) avaient laissé l'école surtout entre les 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années; comme les garçons, la majorité d'entre elles avaient 14 ou 15 ans. Aucune occupation n'est indiquée à l'égard de 28-4 p. 100 des filles, sans doute parce qu'elles n'avaient pas d'emploi rémunéré.

**41.—Statistique sommaire des élèves des écoles de formation, selon l'âge à l'entrée et selon le sexe, au 1<sup>er</sup> juin 1951**

Détail	8 ans ou moins		9-10		11-12		13-14		15-16		17 ans ou plus		Total <sup>1</sup>		
	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	
<b>Raison de l'internement—</b>															
Négligence et protection.....	3	12	7	10	17	38	41	64	14	49	2	26	87	199	
Délits contre la personne.....	—	—	—	—	4	—	12	1	19	1	3	—	38	2	
Délits contre la propriété—															
Cambriolage, entrée par effraction dans une maison ou un magasin.....	—	—	15	—	42	—	110	—	91	2	7	—	267	2	
Vol.....	7	1	38	2	120	6	238	18	217	14	24	2	648	43	
Vol d'automobile.....	—	—	1	—	—	—	15	—	17	—	—	—	35	—	
Domage intentionnel.....	1	—	2	—	4	—	6	—	6	—	—	—	19	—	
Autres.....	1	—	4	—	7	1	6	—	12	5	1	—	31	6	
<b>Autres délits—</b>															
Incorrigibilité.....	7	3	49	12	84	13	143	139	71	132	4	30	360	329	
Immoralité.....	—	1	1	—	3	2	6	14	8	14	2	5	20	36	
École buissonnière.....	4	2	19	—	42	10	50	11	14	12	—	—	130	35	
Vagabondage.....	—	—	2	—	4	1	3	3	22	7	2	4	39	15	
Autres.....	—	—	—	—	6	—	12	5	19	5	1	—	39	10	
<b>Dernière année de scolarité—</b>															
1 <sup>re</sup> à 4 <sup>e</sup> années.....	21	12	125	16	183	33	117	54	66	25	12	10	531	150	
2 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> années.....	—	2	10	6	147	35	498	177	364	158	29	39	1,055	417	
9 <sup>e</sup> à 13 <sup>e</sup> années.....	—	—	—	—	—	—	23	15	72	47	7	16	102	78	
Classe auxiliaire.....	1	1	3	1	1	—	8	2	5	3	—	1	18	8	
Non déclarée.....	1	4	—	1	2	3	1	7	3	8	—	1	7	24	
<b>Province de résidence—</b>															
Terre-Neuve.....	—	—	3	1	19	3	16	6	14	2	—	—	52	12	
Nouvelle-Écosse.....	4	4	20	5	24	16	48	43	33	38	—	—	131	106	
Nouveau-Brunswick.....	—	3	10	1	21	6	17	19	2	7	—	8	50	44	
Québec.....	5	7	27	11	99	32	206	68	215	78	33	40	587	236	
Ontario.....	14	5	77	6	145	13	276	99	146	73	2	2	670	498	
Manitoba.....	—	—	1	—	14	1	36	10	39	23	6	8	96	42	
Saskatchewan.....	—	—	—	—	2	—	12	—	8	—	—	—	22	—	
Alberta.....	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	2	—	10	—
Colombie-Britannique.....	—	—	—	—	9	—	36	6	53	16	7	7	105	29	
<b>Total, élèves.....</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>138</b>	<b>24</b>	<b>333</b>	<b>71</b>	<b>647</b>	<b>255</b>	<b>510</b>	<b>241</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>1,713</b>	<b>677</b>	

<sup>1</sup> Y compris ceux dont le détail n'est pas déclaré.